

RÉSOLUTION NO 13 – RECLASSIFICATION GRATUITE POUR LES VACHES EN 1^{ERE} LACTATION

Présentée par le Club Holstein Bas-Saint-Laurent

- Considérant que les vêlages se font à un âge plus jeune chez les primipares et que la croissance et l'amélioration de ces animaux se poursuivent durant toute la lactation;
- Considérant que les rondes de classification sont plus fréquentes et permettent aux classificateurs de voir l'amélioration des vaches au 1^{er} veau à mesure que leur lactation avance
- Considérant que les éleveurs qui contribuent à la classification paient et que les données obtenues servent l'ensemble de l'industrie.

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada pour que les éleveurs ne paient qu'une seule classification par primipare et qu'aucun frais supplémentaire ne soit chargé si le pointage remonte sur cette même lactation.

Décision : acceptée majoritairement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Octobre 2020 :	▪ Toujours en cours à Holstein Canada, suivi à venir.
Juillet 2021	▪ Suivi reçu de Holstein Canada : Le Comité consultatif sur la classification a récemment approuvé certains changements concernant les différences entre les animaux en 1 ^{re} lactation, reconnaissant que les animaux qui vêlent à un plus jeune âge ont la possibilité de mieux performer. En raison des changements importants entre l'âge au premier vêlage et plus tard dans la lactation, HC veut identifier correctement les animaux à ces deux étapes de la lactation. Les nouvelles discriminations, pondérations et idéaux pour les « jeunes animaux en première lactation » (âgés de moins de 24 mois et de moins de 60 jours en lait au moment de la classification) entreront en vigueur en juillet.
Juillet 2021	▪ Présentée à l'AGA de Holstein Canada et refusée.